

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.

Enquête des Nations unies sur les massacres : aucune concession ne devrait être faite au gouvernement

Index AI : AFR 62/21/97

Amnesty International a déclaré aujourd'hui (mardi 16 juillet 1997) que les efforts déployés par l'Organisation des Nations unies (ONU) pour se concilier le gouvernement de la République démocratique du Congo risquaient de porter atteinte à la qualité et à l'indépendance de l'enquête sur les graves exactions qui ont manifestement été commises dans le pays.

« Les Nations unies ne devraient pas laisser le gouvernement de la République démocratique du Congo dicter ses exigences en ce qui concerne la composition de la mission chargée d'enquêter sur de graves atteintes aux droits de l'homme dans le pays et la définition de son mandat, a souligné l'organisation de défense des droits de l'homme. Une enquête sur des allégations de massacres se doit d'être impartiale et indépendante ».

Depuis septembre 1996, des combattants armés auraient tué délibérément et arbitrairement des milliers, voire des dizaines de milliers, de réfugiés hutu rwandais et d'autres civils non armés, parmi lesquels des ressortissants congolais (ex-zairois) et des réfugiés hutu burundais. Des homicides étaient encore signalés en juin 1997.

Amnesty International a appris que le Secrétaire général de l'ONU avait l'intention d'envoyer sa propre mission d'enquête à la place de celle qui a été nommée par la Commission des droits de l'homme des Nations unies en avril 1997, pour « enquêter sur les allégations de massacres et sur d'autres éléments affectant la situation des droits de l'homme dans l'est du Zaïre [devenu la République démocratique du Congo] depuis septembre 1996 ». Des sources onusiennes ont indiqué que certains États membres exerçaient des pressions pour inciter les Nations unies à faire preuve de "souplesse" dans cette enquête.

« Nous espérons que les initiatives prises par le Secrétaire général des Nations unies pour qu'une enquête ait effectivement lieu sur place ne porteront pas atteinte à l'autorité et à l'efficacité de la Commission ou de ses Rapporteurs spéciaux », a souligné l'Organisation, avant d'ajouter : « Nous constatons avec inquiétude que des États membres des Nations unies, tout en exprimant publiquement leur préoccupation face aux massacres de milliers de réfugiés rwandais et autres civils non armés, demandent en coulisse que l'ONU accède aux exigences de la République démocratique du Congo, transigeant ainsi sur ses propres principes en matière de droits de l'homme ».

Les discussions qui ont eu lieu à la fin du mois de juin 1997 entre la mission préparatoire des Nations unies et le gouvernement de la République démocratique du Congo pour fixer les conditions dans lesquelles la mission d'enquête pourrait remplir son mandat ont échoué, empêchant la progression des investigations. La mission préparatoire avait effectué une visite dans le pays après que le nouveau gouvernement eut annoncé au début du mois de juin qu'il autoriserait la mission de l'ONU à mener son enquête. Alors que le gouvernement congolais a affirmé à plusieurs reprises sa volonté de collaborer à toute enquête des Nations unies, il n'a cessé d'empêcher le bon déroulement des investigations quand elles avaient lieu.

« Nous nous demandons si le gouvernement souhaite réellement qu'une telle enquête ait lieu, a indiqué Amnesty International. Nous exhortons les États membres de l'ONU à soutenir cette organisation en exerçant des pressions sur la République démocratique du Congo afin que des

investigations efficaces et impartiales puissent être menées ».

Des sources proches des Nations unies et du gouvernement de la République démocratique du Congo ont indiqué qu'il subsistait d'importants obstacles qui empêchaient qu'une enquête exhaustive, impartiale et indépendante puisse être menée par des personnes compétentes. Ces éléments viennent s'ajouter aux remarques formulées publiquement par le gouvernement de la République démocratique du Congo, qui s'oppose à ce que Roberto Garrton, Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme dans ce pays, participe à la mission, et qui demande que l'enquête remonte à mars 1995.

Le gouvernement congolais aurait également refusé que des agents des forces de sécurité de l'ONU fassent partie de l'équipe chargée de l'enquête, et il a insisté sur le fait qu'il avait le droit de refuser la présence dans cette équipe de certains membres nommés par les Nations unies.

« La mission d'enquête doit pouvoir travailler dans des conditions de sécurité correctes qui lui permettent de respecter strictement les critères d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité que se sont fixés les Nations unies, et de déférer éventuellement les auteurs de ces massacres à la justice, a déclaré Amnesty International. Tout compromis sur l'indépendance de la mission et les normes de sécurité à respecter porterait gravement atteinte à la fiabilité des résultats de l'enquête ».

Le nouveau gouvernement affirme par ailleurs ne pas être responsable des atteintes aux droits de l'homme perpétrées avant son accession au pouvoir, le 17 mai 1997, ce qui constitue un obstacle de plus au déroulement d'une enquête concluante. Amnesty International craint que le nouveau gouvernement ne cherche ainsi à se dérober à ses responsabilités, refusant de devoir déférer à la justice les membres de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre qui se sont rendus coupables d'exactions avant le 17 mai 1997.

Des responsables gouvernementaux de la République démocratique du Congo auraient également déclaré à la mission préparatoire que le nouveau gouvernement n'était pas partie aux traités internationaux que son prédécesseur avait ratifiés ou auxquels il avait adhéré. Cependant, aux termes du droit international, il est clair que le gouvernement du président Laurent-Désiré Kabila est tenu, en tant que gouvernement successeur, de respecter les traités ratifiés par le gouvernement précédent, à moins qu'il ne décide de revenir sur cette ratification.

Amnesty International demande que l'enquête sur les massacres qui ont été signalés en République démocratique du Congo soit menée au plus vite afin d'empêcher que des éléments de preuve ne soient détruits. En effet, selon certaines informations, des corps de victimes auraient déjà été brûlés ou jetés dans les rivières dans différentes régions. En outre, les résultats de l'enquête devraient être rendus publics dès que les investigations auront été menées à terme.

L'Organisation demande également aux Nations unies de veiller à ce que l'équipe chargée de l'enquête dispose des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations qui ont été émises, notamment celles qui concernent la nécessité de déférer à la justice les personnes soupçonnées d'avoir commis des atteintes aux droits de l'homme |